

UNE DOCTRINE D'ÉVALUATION POUR LES FORMATIONS EN MANAGEMENT

- Une base commune reprise dans les guides :
 - Les fondements législatifs
 - article L. 613-1 du Code de l'éducation (colation des grades et titres universitaires) ;
 - articles D. 612-32-1 à D. 612-32-5 pour le grade de licence ;
 - article D. 612-34 pour le grade de master.
 - La référence réglementaire centrale
 - Arrêté du 27 janvier 2020 relatif au cahier des charges des grades universitaires de licence et de master
- Une doctrine forgée par la CEFDG depuis 2001

APPROCHE GÉNÉRALE

Thématique	Visa	Grade
Approche générale (arrêté de 2020)	(non renseigné par les textes, renvoi au référentiel CEFDG)	A. Qualité académique et adossement à la recherche B. Insertion professionnelle C. Ouverture internationale D. Réussite étudiante E. Politique sociale F. Démarche qualité G. Inscription dans la politique de site H. Attractivité et stratégie de l'établissement

APPROCHE CEFDG

Thématique	Visa	Grade
Corps professoral	<u>Professeur permanent</u> : Enseignant dont l'école est l'employeur principal, assurant un service hebdomadaire minimum de 4 jours sur l'année universitaire. <u>Professeur permanent produisant</u> : Professeur permanent, docteur ou non, qui produit au moins deux contributions intellectuelles (articles dans des revues référencées, publications en gestion dans des revues non classées ; ouvrages ou chapitres d'ouvrages ; communications ; conférences ; cas pédagogiques ; working papers ; rapports d'étude et d'expertise...) sur une période de référence de 4 ans.	

A red, hand-drawn style stamp with the word "NEW" in white, slanted capital letters.

(X)

Thématique	Visa	Grade
Maquette pédagogique	Si le volume horaire du programme intègre du distanciel, les attributs de qualité académique doivent être les mêmes que dans le cadre d'un face-à-face : qualité académique et taux de réussite équivalents, organisation et accompagnement des apprenants adéquats. Dans le cas d'une formation multi-sites, les experts s'assurent que la formation est dispensée sur chacun des sites dans des conditions équivalentes (composition du corps enseignant, moyens pédagogiques et matériels...).	

Thématique	Visa	Grade
Formation continue		Dans le cadre de la formation continue à destination d'un public de professionnels plus expérimentés, afin de répondre aux exigences tout en restant dans la course de la compétitivité internationale (les programmes internationaux n'exigeant a priori pas de mémoire), il est convenu que si le mémoire contient une problématisation, des références à la littérature académique, une approche terrain, il peut prétendre à l'obtention d'un grade, quelle que soit sa forme. Si le mémoire est sans volet académique, voire si le programme n'a pas de mémoire obligatoire, il ne pourra prétendre au grade universitaire.

Thématique	Visa	Grade
Mobilité internationale	Si cette mobilité n'est pas obligatoire pour les étudiants en alternance ou en formation continue, elle est vivement encouragée. Cette mobilité n'est pas obligatoire pour les étudiants titulaires d'un diplôme obtenu dans un établissement étranger et venant poursuivre leurs études en France. Dans le cas d'une formation visée sur un campus étranger, la même qualité sur tous les campus, français et étrangers est attendue. Pour ce faire, elle demande une démonstration de la continuité du processus de management de la qualité sur les sites couverts par l'octroi du visa et / ou du grade.	

Thématique	Visa	Grade
Boursiers et politique sociale 	Les programmes habilités à recevoir des boursiers CROUS en comptent un minimum parmi les inscrits (incluant les alternants éligibles au numérateur et les alternants au dénominateur). Appréciation de la trajectoire suivie par l'établissement pour atteindre le taux de 20% de boursiers (lors du renouvellement)	
Recrutement et admissions 	Les places publiées sur le site du ministère et déclarées sur Parcoursup doivent être respectées[	
Critères de recevabilité et d'éligibilité 	(désormais du ressort de la DGESIP)	

Thématique	Visa	Grade
Attribution de crédits ECTS		Modalités d'obtention et répartition des 120 ECTS du cycle master : en particulier, justification des critères de validation des ECTS obtenus hors curriculum (vérification de l'organisation de la commission de validation). Ainsi, pour une demande d'un grade de master qui ne comporterait pas 120 ECTS, l'école devra préciser les modalités d'acquisition des ECTS acquis antérieurement et validés par la commission dédiée (articles D. 613-38 et suivants du code de l'éducation).

Thématique	Visa	Grade
Encadrement bac+3 ou 4	30% minimum du volume horaire du programme doit être assuré par des professeurs permanents (toutes disciplines confondues) 50% minimum du volume horaire des cours de gestion spécialité (tels que définis par l'établissement, sauf sport et LV) doit être assuré par des professeurs permanents Au moins 25% du corps enseignant doit être constitué d'intervenants professionnels, au niveau de la faculté et au niveau du programme.	30% minimum du volume horaire du programme doit être assuré par des professeurs permanents (toutes disciplines confondues) 50% minimum du volume horaire de cours de gestion spécialité dans les domaines de référence de l'école (tels que définis par l'école, sauf sport et LV) doit être assuré par des professeurs permanents en gestion Pour les programmes spécialisés (hors PGE), constitution d'un corps de professeurs permanents dans la sous-discipline de gestion concernée Au moins 25% du corps enseignant constitué d'intervenants professionnels, au niveau de la faculté et au niveau du programme 1/3 au moins du volume horaire de cours en gestion assuré par les professeurs permanents au sein du programme doivent l'être par les professeurs permanents produisant en gestion

Thématique	Visa	Grade
Encadrement bac+5	30% minimum du volume horaire du programme doit être assuré par des professeurs permanents (toutes disciplines confondues) 50% minimum du volume horaire des cours de gestion spécialité (tels que définis par l'établissement, sauf sport et LV) doit être assuré par des professeurs permanents Au moins 25% du corps enseignant doit être constitué d'intervenants professionnels, au niveau de la faculté et au niveau du programme.	50% minimum du volume horaire du programme doit être assuré par des professeurs permanents (toutes disciplines confondues) 50% minimum du volume horaire de cours gestion spécialité dans les domaines de référence de l'école (tels que définis par l'école, sauf sport et LV) doit être assuré par des professeurs permanents en gestion des domaines de référence en question Pour les programmes spécialisés (hors PGE), constitution d'un corps de professeurs permanents dans la sous-discipline de gestion la spécialité concernée 2/3 au moins du volume horaire de cours en gestion assuré par les professeurs permanents au sein du programme doivent l'être par les professeurs permanents produisant en gestion

Thématique	Visa	Grade
Adossement à la recherche		50% minimum de docteurs (toutes disciplines confondues) dans le corps professoral permanent au niveau de l'école La production scientifique du corps professoral impliqué dans le programme, en particulier les publications d'articles scientifiques dans des revues référencées, est susceptible d'alimenter les enseignements de spécialité Au niveau de l'école, production de 0,5 article en gestion par an par professeur permanent docteur dans des revues référencées en gestion (classement FNEGE et / ou Academic Journal Guide ou tout autre liste validée par le comité), sur un cycle d'évaluation de 4 ans

Thématique	Visa	Grade
Insertion professionnelle 	Pour un bac+5 50% des diplômés sont en situation d'emploi à 6 mois (à l'exception des programmes explicitement propédeutiques à la recherche). Le taux de réponse aux enquêtes à 6 mois est de 75% au minimum.	